

Bâtir ensemble un Québec solidaire

Cahier de participation au programme

Enjeu 2

Pour une société solidaire et écologique
Économie - Écologie - Travail - Agriculture



Recyclé

Contribue à l'utilisation responsable
des ressources forestières
www.fsc.org Cert no.
© 1996 Forest Stewardship Council



Introduction

Vous avez maintenant sous les yeux le deuxième « Cahier de participation » de la démarche d'élaboration du programme de Québec solidaire.

Intitulé « Pour une société solidaire et écologique », ce cahier aborde les quatre thèmes suivants :

- › Comment transformer l'économie pour que celle-ci soit au service du bien commun ?
- › Comment bâtir une société écologique et juste ?
- › Comment humaniser la sphère du travail dans le Québec que nous voulons ?
- › Comment assurer la souveraineté alimentaire ? Une agriculture viable et solidaire.

Ce cahier de participation s'inscrit dans la grande démarche de démocratie participative entreprise l'an dernier par Québec solidaire. L'objectif : élaborer ensemble notre programme politique, notre projet de transformation de la société québécoise.

Ce projet emballant ne pourra cependant pas se réaliser sans vous. Nul besoin d'avoir un doctorat en science politique pour participer ou encore de maîtriser parfaitement tous les rouages du monde politique : tout ce dont nous avons besoin, ce sont vos idées et votre enthousiasme. N'hésitez pas !

Table des matières

La démarche	4
Enjeu 2 : Pour une société solidaire et écologique	5
1. Comment transformer l'économie pour que celle-ci soit au service du bien commun ?	6
2. Comment bâtir une société écologique et juste ?	9
3. Comment humaniser la sphère du travail dans le Québec que nous voulons ?	12
4. Comment assurer la souveraineté alimentaire ? Une agriculture viable et solidaire.	16
Et maintenant, contribuez	19

La démarche

1^{ère} phase : Les cercles citoyens

Le Cahier de participation sera le principal instrument de la première phase des débats autour de ce nouvel enjeu. Ce cahier sera accompagné d'un cahier de formation et d'un lexique afin de faciliter la participation des membres et aussi des non-membres aux débats.

Notre Déclaration de principes dit en effet que : « La politique doit être repensée dans le sens d'une démocratie participative qui doit être exercée dans les villes, villages, quartiers, ainsi que dans toutes les instances de notre parti. Les solutions aux problèmes émergeront des espaces de délibération encourageant la participation de toutes et de tous. » Dès lors, la discussion intègre non seulement les membres du parti, mais aussi, par le biais des cercles citoyens, l'ensemble des citoyens-nes qui veulent y participer.

Ces cercles citoyens sont composés d'au moins trois personnes dont une doit être membre de Québec solidaire. Les autres personnes peuvent être des amis-es, des collègues de travail, la famille ou encore des militants-es d'un groupe. Les cercles se rencontrent pour discuter des questions et des pistes de réflexion soulevées dans ce cahier.

Fait nouveau, pour chacune de ces questions, plusieurs pistes de réflexion sont souvent proposées dans ce cahier.

Important : ce ne sont toutefois que des alternatives possibles. Elles ne sont donc ni exhaustives, ni nécessairement mutuellement exclusives. Toutes vos idées et propositions sont les bienvenues et contribueront à enrichir le débat.

Vous n'avez pas à aborder toutes ces questions, vous pouvez faire un choix selon vos champs d'intérêt et vous pouvez aussi en aborder de nouvelles.

Deuxième fait nouveau, nous acceptons aussi cette année les contributions individuelles. Nous vous encourageons cependant à créer des cercles citoyens, le partage de réflexion étant toujours très constructif.

Comment présenter vos contributions :

Les contributions doivent inclure un texte d'explication ou des notes explicatives et des propositions. Ces contributions, incluant les explications et les propositions, doivent être de 800 mots maximum. Il est très important de respecter le nombre de mots maximum. De plus, nous vous demandons d'inscrire sur votre document de contribution le numéro qui fait référence au thème ou à la proposition dans le cahier.

Comment transmettre vos contributions :

- › Par la poste, en remplissant le formulaire intégré à ce cahier. L'adresse d'envoi est sur le formulaire.
- › Via le site Web : Écrivez directement votre contribution sur le site du programme, programme.quebecsolidaire.net
- › Par courriel : programme@quebecsolidaire.net

2^e phase : Cahier de perspectives, conférences thématiques et camp de formation

La deuxième phase débutera par la tenue d'un camp de formation portant sur le Cahier de perspectives, au cours de l'automne prochain. Ce dernier présentera les **principales** orientations qui se seront dégagées des contributions. Quatre conférences thématiques auront aussi lieu lors de ce camp de formation pour alimenter les discussions et présenter les débats sur les différents enjeux.

3^e phase : Assemblées générales, Cahier synthèse et congrès

Finalement, les membres de Québec solidaire seront appelés à formuler des amendements et des nouvelles propositions au Cahier de perspectives en participant aux activités de leur association.

Une synthèse de cet exercice sera présentée dans un « Cahier synthèse ». Les membres auront aussi à se prononcer sur ce cahier lors d'assemblées générales et à nommer des délégués-es en vue du congrès d'orientation.

Le site Web du programme, un outil central pour la démarche sur le programme

En plus du Cahier de participation et du cahier de formation, Québec solidaire met à votre disposition le site Web programme.quebecsolidaire.net. Vous trouverez sur ce site des vidéos, des textes, les contributions des cercles citoyens et des individus, un calendrier des activités et bien d'autres choses. Nous vous invitons à le visiter régulièrement pour vous informer et suivre les débats.

Des personnes-ressources disponibles pour les associations

La Commission politique met à la disposition des associations des personnes-ressources pour les différents thèmes de l'enjeu 2. Ces personnes peuvent répondre à vos questions par courriel, par téléphone et même participer à vos rencontres si vous le jugez nécessaire. Vous trouverez leurs coordonnées sur le site du programme.

Enjeu 2 : Pour une société solidaire et écologique

Depuis plusieurs décennies déjà, les gouvernements, les élites économiques et leurs idéologues nous ont répété que la politique néolibérale, seule alternative possible, finira par profiter à l'ensemble de la société. Aujourd'hui, nous pouvons faire le bilan de cette politique, qui a libéré les possédants et leurs entreprises de leurs responsabilités sociales, précarisé le travail, creusé l'écart entre les riches et le reste de la société, et qui nous a enfoncés dans la pire crise économique depuis la Grande Dépression de 1929. Pour compléter le tableau, une crise écologique menace l'avenir même de nombreuses espèces, dont l'espèce humaine.

Cette politique néolibérale, manifestation contemporaine du capitalisme, érige l'entreprise privée, la concurrence et le libre marché en principes souverains et absolus, et ce, aux dépens de la solidarité sociale. Ce modèle de croissance creuse les inégalités, augmente l'insécurité et confine une partie importante de la société à la pauvreté, particulièrement les femmes, les personnes immigrantes et les autochtones. Dans un tel contexte, le rôle de l'État s'arrime aux intérêts d'une minorité. Pour stimuler l'activité des possédants, l'État cherche à alléger au maximum leur fardeau fiscal, tout en augmentant celui des autres.

Comment transformer l'économie pour que celle-ci soit au service du bien commun ?

Notre système économique exige une production et une consommation effrénées, alors que les ressources de la planète sont limitées, avec comme conséquences le réchauffement climatique et la destruction de l'environnement. Le mode de vie que ce système entraîne n'est ni durable ni généralisable à l'ensemble de la planète : il n'a pu se maintenir jusqu'à maintenant qu'en dépossédant une partie importante de l'humanité et en détruisant nos écosystèmes. **Comment bâtir une société écologique et juste ?**

Notes

Les impressionnants gains de productivité des dernières décennies ont été accompagnés d'une dégradation des conditions de travail et de vie de la majorité de la population. Ces conditions sont plus que jamais soumises à la volonté de la petite minorité possédante et des gestionnaires à leur service, ce qui souligne le caractère peu démocratique et injuste de notre société. **Comment humaniser la sphère du travail ?**

La crise alimentaire de 2008 et les émeutes de la faim qui en ont résulté témoignent de la combinaison explosive des crises économique et écologique au niveau mondial. La production agricole se façonne au sein d'un modèle dominé par la spéculation, la monoculture, les biotechnologies et la concentration de la propriété des terres conduisant, entre autres, à l'épuisement des sols et à la disparition de la paysannerie. Nous devons donc aujourd'hui construire et maintenir une agriculture à l'échelle humaine, capable de nourrir la population d'aliments sains et abordables sans hypothéquer les écosystèmes. **Comment assurer la souveraineté alimentaire ? Une agriculture viable et solidaire.**

Avec la crise économique actuelle, ce système économique que l'on n'osait plus nommer reprend son titre originel : le capitalisme. Québec solidaire a entamé une réflexion sur la crise dans son manifeste du 1^{er} mai 2009, intitulé « Pour sortir de la crise : dépasser le capitalisme ? » En élaborant notre programme, nous devons préciser la nature de ce système ainsi que ses limites et poser la question, à savoir si le capitalisme, basé sur la recherche du profit privé et sur l'exploitation irresponsable de la nature, n'est pas devenu l'obstacle principal au progrès social et à l'établissement d'un rapport sain avec l'environnement. Il faut donc un débat sérieux sur la question, afin de déterminer si les problèmes que nous vivons comme société peuvent être corrigés par des réformes qui respectent la logique de ce système, ou s'il faut adopter comme perspective son dépassement.

1. Comment transformer l'économie pour que celle-ci soit au service du bien commun ?

L'économie québécoise s'insère dans un système économique qui dépasse nos propres frontières. Cette mondialisation de l'économie, dont les contraintes sont souvent invoquées pour justifier l'inaction de nos gouvernements en matière de politiques sociales et leur connivence avec l'« élite » économique, ne doit pas, pourtant, nous empêcher de travailler concrètement à la construction d'une société juste, équitable et véritablement démocratique.

Le système économique capitaliste mise obligatoirement sur une croissance infinie de l'économie, qui est source d'inégalités sociales, en plus d'être non viable à long terme. Il s'agit là d'une expropriation de l'avenir par des intérêts à courte vue. Fondé sur la concurrence et le laisser-faire plutôt que sur la solidarité sociale, le capitalisme exclut non seulement le contrôle collectif et démocratique du processus économique, mais également et de plus en plus la distribution équitable de la richesse produite collectivement.

Le modèle capitaliste se caractérise également par une recherche illimitée du profit. Sous sa domination, la finalité des activités économiques dépend directement des impératifs du profit. La production est strictement déterminée par la rentabilité, dans un but purement quantitatif où il n'y a aucune différence qualitative « entre la valeur du blé et celle des armes ». Dans le système capitaliste, les citoyens-nes sont à la fois producteurs et productrices de richesse par leur travail, mais aussi sources de profit par leur consommation, déterminée par une production qu'ils ne contrôlent pas. Ajoutons à ce portrait une réalité historique sexiste, renforcée par l'idéologie néolibérale : la discrimination économique basée sur le genre instituant, encore aujourd'hui, une injustice spécifique à l'endroit des femmes. Non seulement celles-ci sont-elles rarement rémunérées à la valeur de leur travail, mais il y a plus : jamais n'a-t-on reconnu le travail invisible, gratuit et, semble-t-il, « vocationnel » des femmes dans les familles et les communautés. Bien plus, ce travail non rémunéré est l'un des facteurs-clés de l'accumulation de la richesse aux mains d'une minorité.

Pour toutes ces raisons, et bien d'autres encore, nous devons en tant que citoyens-nes, réfléchir à la structure économique actuelle et à celle que nous voulons. Il faut aussi définir le rôle que nous pouvons et devons jouer ensemble dans le projet d'une économie respectant la dignité, la justice et l'autonomie humaine. Pour ce faire, nous devons démocratiser l'activité économique et revoir le rôle de l'État (y compris sa structure décisionnelle) de façon à s'attaquer aux causes fondamentales des inégalités et de la pauvreté.

1.1 Démocratisation de l'activité économique

Dans le cadre du capitalisme, une part toujours croissante des activités économiques (c'est-à-dire la production, l'échange et la consommation) doit se conformer à la volonté des détenteurs de capitaux ou à leur logique. C'est donc dire que ces activités ne sont pas déterminées par la collectivité, d'où leur caractère antidémocratique. Afin de démocratiser l'activité économique, Québec solidaire propose une large discussion portant sur les choix économiques qui permettraient au Québec d'échapper aux conséquences néfastes du modèle actuel par le biais d'une plus grande participation citoyenne. À terme, il ne s'agirait plus de soumettre la société québécoise à l'économie, mais de soumettre l'économie au bien commun des Québécois et des Québécoises.

1.1.1 Quels sont les fondements d'une économie solidaire ?

Devrait-on :

confirmer la place de la propriété privée tant celle des individus-es que celle des investisseurs et des entreprises – et en définir plus strictement les limites ?

collectiviser/socialiser les divers moyens de création de richesse, tant financiers qu'industriels, et encadrer par législation l'utilisation faite des ressources naturelles, la priorité de développement de certaines ressources (hydroélectricité, éolien, mines, forêt, eau, etc.) et le mode d'utilisation collective de ces ressources (normes environnementales, sociales, etc.) ?

soutenir l'accélération continue de la production et de la consommation, tel que l'exige le système capitaliste actuel, en acceptant un endettement croissant ?

orienter l'économie vers la « décroissance quantitative » et limiter la production de biens et services à ceux qui sont utiles à la collectivité, en privilégiant l'économie sociale, l'économie de proximité et le désendettement ?

1.1.2 Comment peut-on se réappropriier collectivement le contrôle de notre économie ?

Par rapport aux entreprises, devrait-on :

maintenir la structure, la gestion et l'organisation actuelles des entreprises, mais en leur imposant un cadre réglementaire plus strict afin d'encadrer le libre marché ?

favoriser l'investissement, la gestion et le contrôle collectifs des entreprises tant locales, régionales que nationales ?

permettre une redistribution plus équitable des revenus en assurant la viabilité des entreprises par le biais de la consommation de proximité et la participation aux marchés équitables ?

Par rapport aux institutions financières, devrait-on :

astreindre les institutions financières à une réglementation plus stricte ?

remettre en question les principes mêmes des institutions financières, principalement leurs objectifs, leur fonctionnement et leur propriété ?

1.1.3 Comment peut-on assurer notre souveraineté économique face à l'intégration nord-américaine ?

Devrait-on :

renégocier l'ALENA ou s'en retirer ?

réévaluer les ententes sectorielles (bois d'œuvre, acier, aluminium, mobilité interprovinciale de la main-d'œuvre, services portuaires, oléoducs, électricité, etc.) ?

1.2 Définition du rôle de l'État

Malgré l'adoption de plusieurs politiques sociales, l'État québécois, depuis une trentaine d'années, voit prioritairement son rôle comme étant de s'assurer que le Québec demeure compétitif et de garantir la sécurité des investissements privés. Dans ce contexte, l'État assimile la poursuite du bien commun à la croissance des entreprises sur lesquelles reposerait la richesse collective.

Pour soustraire la société aux seuls impératifs du profit, nous devons – entre autres choses – revoir les rapports que l'État entretient avec les entreprises privées, publiques, multinationales ou sociales (coopératives, OSBL, etc.). Il s'agirait désormais de réorganiser les activités économiques en vue d'une meilleure répartition de la richesse et du travail, de l'amélioration de la qualité de vie de la population et de la diminution des activités nuisibles pour l'environnement.

Nous devons aussi inscrire la lutte à la pauvreté comme l'un de nos objectifs incontournables. La pauvreté n'est pas une fatalité. Elle est le résultat d'un système qui concentre la richesse entre les mains d'une minorité.

Notes

1.2.1 Comment s'assurer que l'État prenne sa place en tant qu'acteur indispensable dans la transformation et la régulation de l'économie ?

Devrait-on :

stimuler le développement de l'économie sociale tout en étant garant d'un meilleur encadrement législatif des activités économiques ?

démocratiser et régionaliser le fonctionnement de l'économie marchande ?

nationaliser ou socialiser certains secteurs stratégiques de l'économie québécoise ?

1.2.2 Par quels moyens l'État québécois doit-il s'assurer de la redistribution de la richesse et de la réalisation de la justice sociale ?

Devrait-on :

renforcer la législation fiscale pour que les entreprises, les institutions financières et les particuliers aisés participent selon leur juste part au financement des responsabilités de l'État ?

imposer un plafond salarial ? interdire les bonus et autres primes au rendement ?

redéfinir les conditions sous lesquelles les entreprises implantées au Québec pourront continuer d'opérer, tout en révisant les taxes, tarifs et redevances en vigueur (liés à l'usage et à l'abus des ressources naturelles et à l'utilisation de produits néfastes au plan social et environnemental) ?

1.2.3 Le Québec doit-il se doter d'une banque centrale et pourquoi ?

Devrait-on :

créer une banque centrale québécoise ?

redéfinir le rôle et les objectifs des institutions financières publiques, parapubliques et privées, et la manière d'en démocratiser le fonctionnement tant au plan régional que national ?

continuer à utiliser la devise canadienne ou créer une devise québécoise ?

Notes

2. Comment bâtir une société écologique et juste ?

Nous vivons incontestablement une grave crise environnementale. Les rapports des scientifiques du programme GEO (Global Environment Outlook), du Millenium Ecosystems Assessment et du GIEC (Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat) sont de plus en plus alarmants et confirment que les « services » vitaux fournis gracieusement par la planète sont dégradés ou surexploités. Si nous n'inversons pas rapidement cette tendance, nous et nos descendants subirons les conséquences des multiples désastres annoncés.

La croissance sans fin que nos gouvernements s'entêtent à entretenir afin de toujours gonfler le PIB (produit intérieur brut) met en danger l'avenir de la planète et, par le fait même, notre propre avenir. La vaste crise environnementale amorcée ne se limite pas au dérèglement du climat ; à l'échelle planétaire, cette crise se manifeste par l'épuisement des ressources, la dégradation des écosystèmes, la perte de la biodiversité, la raréfaction de l'eau douce, la désertification accélérée, les terres de moins en moins fertiles et plusieurs formes de pollution.

Notre mode de vie « occidental » n'est pas durable et surtout pas généralisable à l'ensemble de la planète. Paradoxalement, ce mode de vie constitue encore aujourd'hui — aux yeux de la plupart des gens dans le monde — un modèle qu'il importe de suivre.

Finalement, nous vous demandons ce qui peut être fait dans l'immédiat pour améliorer le rapport entre les êtres humains et la nature, et ainsi s'assurer d'un développement viable et équitable qui garantirait la pérennité de nos ressources naturelles en réduisant notre empreinte écologique. En fait, comment bâtir une société écologique et juste ?

2.1 Pour une société écologique et juste

La notion de développement durable, qui est en circulation depuis le rapport Brundtland en 1990, a été incorporée, du moins en paroles, dans la politique officielle de presque tous les gouvernements des pays occidentaux. Pourtant, en 2010, à la suite de l'échec de la conférence de Copenhague et l'abandon dans les faits du Protocole de Kyoto, non seulement sommes-nous encore bien loin d'une politique de développement « soutenable » à l'échelle internationale, mais nous nous retrouvons embourbés dans une spirale toujours plus grave de dégradation des écosystèmes et d'inégalités grandissantes. D'autre part, à l'échelle nationale, aucun gouvernement occidental, quelles que soient les déclarations pieuses en faveur de « politiques vertes », n'a vraiment engagé de rupture avec le modèle dominant de l'économie de marché et ses corollaires, le productivisme et le gaspillage consumériste.

2.1.1 Est-il possible de concilier la croissance économique sans fin, exigée par le système capitaliste, avec un environnement fragile et limité ?

Si oui, comment ?

Sinon, devrions-nous dépasser ce modèle économique ?

2.2 Climat, énergie et transport

La crise environnementale actuelle est en bonne partie due à une consommation énergétique en perpétuelle croissance et dépassant les capacités de régénération de la planète. De plus, les sources d'énergies non renouvelables, qui contribuent actuellement à la plus grande part de la consommation énergétique et qui sont en partie responsables de cette crise environnementale, s'épuiseront dans un avenir proche. Il est donc primordial de nous questionner sur notre avenir énergétique et de nous demander quelles alternatives nous privilégions pour remplacer ces énergies non renouvelables et polluantes. Il faut s'interroger sur les changements à apporter et sur la manière de les mettre en place d'une façon démocratique et qui profite au bien commun.

2.2.1 Devant l'urgence de réagir aux changements climatiques, devrait-on revoir en priorité nos modes de transport et notre consommation d'énergie ? Devrait-on compter sur des mécanismes de marché comme la taxe et la Bourse du carbone ?

2.2.2 Quelles sources d'énergie faut-il privilégier et quels outils collectifs faut-il se donner afin de mettre en place une nouvelle politique énergétique ?

2.2.3 Alors que les fonds publics sont surtout axés sur la construction des routes, comment les réorienter vers une véritable politique alternative de transport collectif et de transport des marchandises, à l'échelle du Québec ?

2.3 Réappropriation de nos ressources naturelles

Notre mode de vie mène à l'épuisement de nos ressources : mines, forêts, terres, lacs, rivières... Il n'est donc pas viable. Et comme la répartition actuelle des ressources entre les êtres humains est très inégale, il est aussi injuste. Si nous continuons ainsi, les générations futures seront privées des précieuses ressources que nous gaspillons.

La nature a pourvu le Québec d'abondantes richesses, mais il ne faudrait pas oublier qu'elles sont limitées. Il est donc temps de se demander comment en assurer la pérennité. Faut-il les laisser à la seule discrétion d'intérêts financiers trop souvent sans scrupules ? Par exemple, ailleurs dans le monde, des mouvements populaires se développent pour s'opposer au pillage intensif et à l'appropriation des ressources naturelles de leur pays par les élites locales et mondiales.

Selon ses valeurs et prises de position, Québec solidaire s'est déjà prononcé en faveur d'une gestion écologique, souveraine et démocratique des ressources naturelles, tant au niveau local que national, et les considère comme un bien commun dont l'utilisation doit être responsable et profiter à toutes et à tous. Finalement, il faut aussi considérer la préservation des ressources naturelles dans la perspective de la préservation de la biodiversité et de la lutte aux changements climatiques.

2.3.1 Comment s'assurer d'une gestion démocratique et écologiste de nos ressources naturelles ?

2.3.2 Comment impliquer les populations locales dans la gestion des ressources naturelles de leur région ?

2.3.3 Comment faire en sorte que l'eau reste un bien accessible à tous, et comment en assurer la pérennité ?

Notes

2.4 Protection des écosystèmes et réduction de notre empreinte écologique

Au début de l'année 2009, le Québec a franchi le seuil de 8 % de sa superficie consacrée à des aires protégées. Malgré ce progrès, nous sommes toujours bien en dessous de la moyenne mondiale de 12 %. De plus, une grande partie de nos aires protégées sont situées dans les régions nordiques. Pendant ce temps, au sud, l'étalement urbain continue, la destruction des habitats naturels et la perte de terres agricoles aussi. Plusieurs de nos lacs, rivières et milieux humides voient leur écosystème compromis par la perturbation des berges. S'ajoutent également au tableau les nappes phréatiques et les terrains contaminés par les activités industrielles, et les sites d'enfouissement sans cesse en expansion malgré les efforts louables de la population québécoise en ce qui a trait au recyclage.

Outre le fait de repenser le système économique, une partie de la solution réside dans la façon d'utiliser notre territoire. Par l'adoption de lois ou de règlements municipaux, il est possible de changer les habitudes. Plusieurs petites entreprises n'ont souvent besoin que d'un incitatif ou d'un marché favorable pour effectuer leur « virage vert ». Il s'agit en fait de savoir dans cette section jusqu'où nous sommes prêts à aller lorsque vient le temps de mettre en pratique nos valeurs en tant que collectivité.

2.4.1 Afin de réduire notre impact sur l'environnement, croyez-vous qu'il faut : des ententes internationales efficaces ; une structure internationale (onusienne ou autre) ; des politiques législatives efficaces au niveau national, régional, etc. ; faire respecter plus énergiquement les lois et règlements existants (principe de précaution, étiquetage, etc.) par l'État ou des organismes indépendants... ?

2.4.2 Quels sont les milieux naturels à prioriser afin de préserver la biodiversité et les ressources naturelles ? Les règlements entourant la gestion du territoire sont-ils suffisants et la manière de les appliquer est-elle efficace ?

2.4.3 Comment la construction écologique peut-elle aider à transformer progressivement et durablement l'environnement bâti au Québec ?

2.4.4 Comment se responsabiliser collectivement face à nos déchets ? La gestion des matières résiduelles ou la propriété des équipements doit-elle être confiée au secteur privé ou à l'économie sociale, ou prise en charge par les pouvoirs publics ?

Notes

3. Comment humaniser la sphère du travail dans le Québec que nous voulons ?

Les travailleuses et les travailleurs participent à l'économie marchande pour produire les moyens nécessaires à une vie digne et enrichissante, pour elles-mêmes et eux-mêmes, et pour la collectivité. Ce point de vue s'oppose à celui du patronat, qui considère le travail des travailleuses et travailleurs comme un moyen d'augmenter son capital. Les conditions du travail ne devraient-elles pas correspondre aux capacités réelles de notre économie, qui est riche et productive, et aux aspirations démocratiques de la population ? Nous ne devons pas faire nôtre la logique de la compétitivité, même si nous ne pouvons ignorer les contraintes qu'elle impose dans le cadre d'une économie capitaliste.

Au centre des problèmes que vivent les travailleuses et travailleurs se trouve le profond déséquilibre de pouvoir dans leurs rapports avec les employeurs, qui est intolérable dans une société se voulant démocratique. En contrepartie d'un emploi permettant de gagner sa subsistance, les travailleuses et travailleurs sont obligés de renoncer à leur autonomie et à une partie de leurs droits démocratiques dès le moment où elles et ils traversent le seuil de l'entreprise.

Ce déséquilibre est à la base de l'exploitation des travailleuses et des travailleurs, dont la rémunération est loin de la valeur réelle de leur contribution à l'économie. Entre 1981 et 2008, le pouvoir d'achat des travailleuses et travailleurs du Québec a stagné, même si l'économie (PIB) a progressé de 2,3 % par année et que la productivité du travail a augmenté de 1,2 % par année.

L'offensive patronale et gouvernementale sous la bannière du néolibéralisme et du libre-échange a eu pour conséquence d'aggraver l'insécurité des travailleuses et travailleurs à la suite de l'augmentation du chômage, de l'affaiblissement du filet de sécurité sociale, de la menace de délocalisations, de la prolifération de formes atypiques d'emploi et des politiques antisyndicales. Cette insécurité, qui pèse lourdement sur la qualité de vie des travailleuses et travailleurs a, à son tour, aggravé le déséquilibre du pouvoir entre les personnes salariées et les patrons. En ce qui a trait aux travailleuses et travailleurs autonomes (une majorité de femmes), leur situation est souvent lamentable : elles et ils ne sont pas protégés par les lois du travail, ne disposent d'aucune forme de congés de maladie ou de vacances, ne sont pas couverts par les dispositions de l'assurance-emploi. Il s'agit donc d'une main-d'œuvre à très bon marché pour les capitalistes. Ne nous étonnons pas qu'elle soit de plus en plus nombreuse.

Nous proposons d'organiser la discussion concernant l'humanisation du travail autour de quatre grands enjeux liés entre eux : le droit au travail ; la démocratisation des rapports employeurs – travailleuses, travailleurs ; la garantie de conditions de travail saines et sécuritaires ; la réduction du temps de travail et sa conciliation avec la vie personnelle incluant la famille. À cela nous en ajoutons un dernier, central pour l'avenir de Québec solidaire en tant que parti progressiste : la construction des rapports entre le parti, le mouvement syndical et les autres mouvements sociaux.

Notes

3.1 Droit au travail

La Déclaration universelle des droits de l'Homme affirme que : « Tout le monde a le droit au travail, au libre choix de l'emploi, à des conditions de travail justes et favorables et à la protection contre le chômage. » Toutefois, ces droits sont bafoués au Québec et la crise financière et économique en cours ne fait que rendre l'exercice de ces droits de plus en plus difficile. Au cours des années 1960, il y a eu une certaine répartition de la richesse produite entre les travailleuses et travailleurs et les patrons : les salaires augmentaient au même rythme que les profits. Aujourd'hui, cette richesse va entièrement dans les poches des actionnaires au détriment des travailleuses et travailleurs qui subissent un gel de salaire, une précarisation accrue, voire une disparition de leur emploi générant du même coup une augmentation de la pauvreté. La reformulation d'une politique de « plein emploi » orientée vers la création d'emplois socialement utiles, associée à un contrôle démocratique du développement social, est une nécessité. Le profit ne doit donc plus être le principal vecteur dans la détermination des grandes orientations économiques.

3.1.1 Comment assurer le droit au travail ?

Par une politique de plein emploi dont l'État serait l'ultime garant ?

En adoptant des mesures qui incitent le secteur privé à investir et à embaucher ?

En favorisant l'expansion de l'économie sociale ?

en renforçant les mesures de soutien (formation, allocations, etc.) aux travailleuses et travailleurs à la recherche d'un emploi ?

En limitant le recours aux emplois précaires et à temps partiel aux travaux qui sont vraiment temporaires, à l'augmentation inhabituelle du volume de travail, au travail saisonnier ?

3.1.2 Devrait-on considérer le plein emploi comme un objectif dépassé et le remplacer par un revenu minimum garanti ou un revenu de citoyenneté ?

3.1.3 Quelle orientation devrait-on prioriser dans une politique de plein emploi ?

Un partenariat entre l'État, le patronat et le monde du travail ?

Un projet élaboré pour et par l'ensemble des travailleuses et travailleurs avec une obligation pour l'État d'en assurer la réalisation ? Un projet dans lequel les régions sont appelées à développer des projets créateurs d'emplois ?

3.2 Démocratisation des rapports employeurs – travailleuses, travailleurs

Une partie importante du pouvoir de notre société est concentrée entre les mains du patronat. Il s'agit du pouvoir économique. Le capital détenu par cette classe n'est pas simplement un cumul de biens et d'avoirs financiers — usines, immeubles, équipements, actions, argent, etc. —, il comporte surtout du pouvoir, le pouvoir d'imposer aux travailleuses et travailleurs leurs conditions de travail et, en très grande partie, leurs conditions de vie. Un gouvernement progressiste doit corriger ce déséquilibre de pouvoir, intolérable dans une société démocratique.

3.2.1 Comment faciliter l'accès à la syndicalisation ?

Devrait-on :

insérer dans la Constitution canadienne et dans la Charte des droits et libertés de la personne que le droit d'association inclut le droit de former des syndicats, de négocier les conditions de travail, de faire la grève ?

reconnaître le droit de faire des grèves politiques et de solidarité ?

garantir aux syndicats l'accès à l'information sur les entreprises ?

exiger une interprétation stricte et limitée de la Loi sur les services essentiels ?

remplacer le droit de grève dans les services publics par la médiation obligatoire ?

au lieu de mettre l'accent sur la syndicalisation, promouvoir un cadre légal qui favorise la concertation entre les travailleuses et travailleurs et les patrons, par exemple par la création d'organismes paritaires ou par la participation de représentants-es des travailleuses et travailleurs aux conseils d'administration des entreprises et des institutions ?

faciliter la syndicalisation des travailleurs et travailleuses autonomes ?

3.2.2 Comment renforcer la loi sur les normes du travail pour mieux protéger les non-syndiqués-es et pour généraliser les gains des syndiqués-es à l'ensemble des travailleuses et travailleurs ?

3.2.3 Comment limiter les pouvoirs de gérance des propriétaires et des gestionnaires ?

Devrait-on :

limiter le pouvoir des propriétaires de recourir à la sous-traitance et aux délocalisations comme mesures d'économie des coûts de travail ?

exiger le paiement de redevances sur l'usage des infrastructures publiques, le remboursement des subventions et des allègements fiscaux accordés au cours des années, lors de la fermeture ou de la délocalisation d'une entreprise ?

augmenter les indemnités aux salariés-es licencié-es ?

interdire les lockouts et le recours aux injonctions à l'encontre des travailleuses et travailleurs ?

renforcer la loi « anti-scab », l'obligation de négocier de bonne foi, et pénaliser les pratiques antisyndicales ?

3.3 Conditions de travail saines et sécuritaires

Ce sont les travailleuses et les travailleurs qui subissent les effets de conditions de travail dangereuses, malsaines et pénibles. Pourtant, il leur manque largement le pouvoir d'influencer ces conditions. Qui plus est, dans ce domaine, les gouvernements considèrent leurs inspecteurs plutôt comme des « facilitateurs » que comme des policiers qui font appliquer la loi. De plus, les normes actuelles définissent de façon très restreinte les conditions de travail dangereuses et nuisibles.

3.3.1 Comment assurer des conditions de travail saines et sécuritaires ?

Devrait-on :

améliorer le système existant de comités paritaires (employeur – travailleuses, travailleurs) consultatifs en l'étendant à l'ensemble des secteurs économiques et en augmentant la fréquence des inspections de la CSST (Commission de la santé et de la sécurité du travail) avec un mandat clair aux inspecteurs de faire appliquer les lois et les normes, d'émettre des ordonnances, d'imposer des amendes et d'entamer des poursuites judiciaires ?

changer radicalement le système pour assurer une majorité aux personnes salariées sur les comités, leur donner le pouvoir d'émettre des avis d'améliorations à apporter (avec droit d'appel de l'employeur auprès de la CSST) ?

élargir les pouvoirs des représentants-es et des travailleuses et travailleurs en santé-sécurité du travail, en leur permettant d'arrêter les opérations dangereuses et d'accepter ou de rejeter de nouveaux équipements et de nouveaux processus ?

élargir la définition du travail dangereux ou malsain pour inclure les cadences, l'organisation, et tout contenu du travail qui a un impact négatif important sur la santé physique et mentale des travailleuses et travailleurs ?

3.4 Réduction du temps de travail

Malgré l'augmentation importante de la productivité du travail, la durée hebdomadaire moyenne du travail d'une travailleuse ou d'un travailleur à temps plein est restée pratiquement inchangée depuis des décennies. Parallèlement, le nombre d'heures par année travaillées par la famille moyenne a fortement augmenté à la suite de l'arrivée massive des femmes sur le marché du travail.

La réduction du temps de travail peut être une mesure à la fois efficace et juste pour la lutte contre le chômage. C'est une mesure qui peut rassembler à la fois des syndiqués-es comme des non-syndiqués-es, des employés-es comme des sans-emploi. De plus, l'augmentation du temps libre favorise le développement personnel, enrichit les rapports avec nos proches et facilite la participation aux affaires de la collectivité. Finalement, adoptée comme priorité de développement économique, elle offrirait une alternative écologiste au consumérisme effréné qui est à la base du productivisme capitaliste.

3.4.1 Comment augmenter le temps libre et favoriser la conciliation vie personnelle-famille et travail ?

Devrait-on :

allonger la durée des vacances payées ?

augmenter le nombre de jours de congé payés, officiels et personnels ?

réduire pour toutes les entreprises la semaine légale de travail sans perte de salaire, avec obligation d'embauche proportionnelle, et avec limitation des heures supplémentaires ?

renforcer le droit des travailleuses et travailleurs de profiter d'horaires flexibles et de prendre des congés sans solde ?

restreindre les heures supplémentaires et le double emploi chez les travailleuses et travailleurs qui ont un emploi régulier à temps complet ?

4. Comment assurer la souveraineté alimentaire ? Une agriculture viable et solidaire

Devant les incertitudes que font planer sur l'avenir les marchés financiers, l'épuisement des ressources et les changements climatiques, il est souhaitable que le Québec puisse, lui-même, subvenir à la plupart de ses besoins alimentaires. Cette souveraineté alimentaire devrait aussi permettre de contrer la concentration croissante de la propriété des terres, de respecter les limites de nos écosystèmes, tout en fournissant à la population québécoise une nourriture saine et accessible.

4.1 Souveraineté alimentaire

La mise en place de la souveraineté alimentaire demande d'aller au-delà des luttes défensives et du refus d'inclure l'agriculture dans les accords de l'OMC (Organisation mondiale du commerce). L'agriculture québécoise répond directement à 55 % de nos besoins en nourriture. Si nous tenons compte de nos exportations, c'est 95 % des besoins alimentaires du Québec qui pourraient être comblés par notre agriculture. Il est donc possible au Québec de se nourrir en comptant essentiellement sur nos propres moyens. En ce qui concerne les denrées alimentaires que nous ne pouvons produire et que nous voudrions continuer d'importer, il est souhaitable que des critères éthiques se substituent aux lois du marché. Il est aussi souhaitable de mettre d'éventuels surplus à la disposition des peuples qui peinent à se nourrir, par contre nous devons éviter d'en faire du « dumping ».

4.1.1 Comment mettre en place la souveraineté alimentaire, malgré le contexte économique mondial ?

Peut-on mettre en place la souveraineté alimentaire en s'appuyant sur les politiques de contrôle de l'offre et autres mesures de stabilisation des revenus ?

Une véritable souveraineté alimentaire doit-elle aller plus loin et envisager des mesures de diversification de notre production agricole et de substitution aux importations (pouvant aussi s'appliquer aux intrants) ?

4.2 Agriculture soutenable

L'agriculture industrielle utilise jusqu'à dix calories de carburant fossile pour produire une calorie de nourriture. La productivité qu'impose le marché a des conséquences graves sur la fertilité des sols et la santé des écosystèmes. Ce phénomène est aggravé par l'étalement urbain et la dépendance croissante de l'agriculture aux technologies (OGM, etc.). Dans le contexte actuel d'épuisement des ressources, les « intrants » nécessaires à la production agricole deviennent de plus en plus rares et chers. Le Québec devra trouver des solutions originales afin de produire, en utilisant moins de ressources, la nourriture nécessaire à sa population, et ce, sans hypothéquer la fertilité des sols.

4.2.1 Comment peut-on renforcer la protection du territoire agricole ? Est-il possible de freiner, voire de renverser la tendance à l'étalement urbain ?

Peut-on freiner l'étalement urbain par le maintien et le renforcement de la loi actuelle sur la protection du territoire agricole ? Cette approche doit-elle s'accompagner d'une valorisation des terres en friche et d'un développement de l'agriculture périurbaine ?

Doit-on assouplir certains aspects de la loi sur la protection du territoire agricole afin de favoriser la population des campagnes et le développement d'activités de transformation ? La ville peut-elle jouer un rôle accru dans la production de nourriture par le jardinage, les serres, la permaculture, le compostage des déchets domestiques et la transformation des boues d'épuration en engrais ?

Et maintenant, contribuez :

Pour contribuer, remplissez ce formulaire et joignez-le à la contribution de votre cercle citoyen. Vous pouvez aussi le photocopier et le distribuer autour de vous. N'oubliez pas, les « pistes de réflexion » que nous vous avons proposées ci-dessus ne sont que des alternatives possibles dont le but est d'alimenter la réflexion et la discussion. Elles ne sont ni exhaustives ni mutuellement exclusives.

Toutes vos idées et propositions sont les bienvenues et contribueront à enrichir le débat.

NOM DU CERCLE

Courriel ou téléphone pour rejoindre le cercle

Nom Prénom Courriel ou téléphone MEMBRE DE QUÉBEC SOLIDAIRE

Nom Prénom Courriel ou téléphone MEMBRE DE QUÉBEC SOLIDAIRE

Nom Prénom Courriel ou téléphone MEMBRE DE QUÉBEC SOLIDAIRE

Thème

(en choisir un seul par formulaire et inscrire le numéro du sous-thème correspondant)

Économie no : _____ Écologie no : _____ Agriculture no : _____ Travail no : _____

Rappel : vos contributions ne doivent pas dépasser 800 mots incluant les explications et les propositions

Je deviens membre

J'adhère ou renouvelle mon adhésion pour : 1 an : 5 \$ 2 ans : 10 \$ 3 ans : 15 \$

Je fais une contribution de : _____ \$

Prénom Nom

Adresse App.

Ville Province Code postal

Téléphone (domicile) Téléphone (travail)

Femme

Homme Date de naissance Courriel

Paiement par : Comptant Chèque Visa Mastercard

Numéro de la carte Date d'expiration Signature Date

En complétant ce formulaire, je comprends que :

1. Je dois posséder la qualité d'électeur ou d'électrice pour faire un don.
2. Ma contribution doit être versée par moi-même (personne physique) et sur mes biens propres.
3. Je dois être titulaire de la carte de crédit utilisée et le titulaire principal de cette carte ne doit pas être une personne morale (compagnie, syndicat, etc.). De plus, ma contribution, incluant l'acquittement de tout solde dû sur ma carte à cet égard, ne peut faire l'objet d'un remboursement par un tiers.
4. Le total de mes contributions qui peuvent être versées au parti et à ses instances ne peut dépasser 3 000 \$ au cours d'une même année civile.
Sous réserve des conditions et règles établies par Revenu Québec, cette contribution peut donner lieu à un crédit d'impôt égal à 75 % des premiers 400 \$.
5. Seule ma contribution est comptabilisée dans le reçu officiel, et non le montant de mon adhésion (5 \$ par année).
6. Le montant de cette transaction sera inscrit sur le relevé de ma carte de crédit. Un reçu officiel me parviendra au début de l'an prochain.



**Québec
solidaire.net**

7105, St-Hubert
Bureau 304
Montréal, (Québec)
H2S 2N1



Tél.: 514 278-9014 Téléc.: 514 270-4379 Sans frais: 1 866 278-9014